

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21078 - 78ÈME ANNÉE

EMMANUEL MACRON ACCUSÉ DE «COMPLAISANCE AVEC LE FASCISME»

Le président de la République française, Emmanuel Macron, s'est entretenu avec la nouvelle première ministre italienne, soulevant l'indignation de certains députés de la Nupes.



La photo d'Emmanuel Macron serrant la main de la nouvelle présidente italienne du Conseil, Giorgia Meloni, à Rome, a fait réagir. Publiée sur le compte Twitter d'Emmanuel Macron, cette photo est accompagnée d'un message : *«En Européens, en pays voisins, en peuples amis, avec l'Italie nous devons poursuivre tout le travail engagé, peut-on lire. Réussir ensemble, avec dialogue et ambition, nous le devons à notre jeunesse et à nos peuples. Notre première rencontre à Rome, Giorgia Meloni, va dans ce sens.»*

Cette rencontre entre les deux responsables politiques a été au cœur d'une vive polémique. *«Il y a une complaisance avec le fascisme et l'extrême droite qui est quand même*

incroyable chez Emmanuel Macron», a regretté Sandrine Rousseau, le 24 octobre sur France 2.

«Il est le premier chef d'État d'Europe à aller la voir. On aurait pu marquer la désapprobation, le fait que nous ne coopérons pas avec des régimes qui se revendiquent de l'Histoire de Mussolini», a dénoncé la députée écologiste.

Certains députés de la Nupes ont également dénoncé *l'«irresponsabilité»* d'Emmanuel Macron. *«Les fascistes français en roue libre surfent indignement sur la mort de Lola. Ils essaient partout en Europe. Que fait Emmanuel Macron ? Il court s'entretenir avec la dirigeante fasciste italienne Meloni»,* a dénoncé Mathilde Panot, présidente du

groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale. L'élu de Seine-Saint-Denis, Thomas Portes, a lui estimé que *«partout ce week-end des nervis identitaires accompagnés de néo-nazis ont manifesté dans les rues du pays en poussant des cris racistes.»*

Ce dernier a dénoncé le *«silence»* du Premier ministre Gérard Darmanin et la rencontre d'Emmanuel Macron avec la *«fasciste»* Giorgia Meloni : *«Les digues deviennent des ponts.»* Pour le premier secrétaire du PS Olivier Faure, *«sans nuance ni réserve. La banalisation sans frontières de l'extrême-droite.»*

A l'extrême droite, la position d'Emmanuel Macron ravit : le candidat à la présidence du Rassemblement national, Jordan Bardella, a estimé sur LCI que cette rencontre *«devrait nous rassurer»*.

«On a cherché à infantiliser les électeurs italiens en expliquant que les post fascistes étaient aux portes du pouvoir. Puis on se rend compte que tout se passe bien (...) J'espère que ce gouvernement italien réussira à endiguer cette vague migratoire que subit l'Europe tout entière.»

Or le maire EELV de Lyon Grégory Doucet a lui écrit à Emmanuel Macron pour demander la *«dissolution immédiate»* des *«Remparts»*, une structure héritière de l'association d'extrême-droite dissoute *«Génération identitaire»* après un rassemblement à la mémoire de Lola marqué par des slogans xénophobes.

Dans son courrier, envoyé le 24 octobre, le maire déplore *«une recrudescence inacceptable»* de faits de violences revendiqués par l'extrême droite depuis septembre et affirme sa *«ferme volonté d'agir»* contre *«celles et ceux qui incitent à la haine et font preuve de comportements violents et antirépublicains»*.

20 ANS DE CRÉOLE À L'ÉCOLE ET DROITS DES ENFANTS RÉUNIONNAIS ?

Article 29 de la Convention des droits de l'enfant : *“Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à (...) inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ...”*

Depuis 2002, le créole réunionnais est légalement entré à l'école : un chemin long et difficile pour quels résultats 20 ans après ?

En 2022, la majorité des réunionnais souhaite que leur enfant dispose de plus de connaissances sur la langue et la culture réunionnaises (Sondage Sagis 2021).

Pourtant, combien d'enfants apprennent à distinguer leur langue, à comprendre son fonctionnement et connaissent la littérature réunionnaise ?

Combien connaissent d'autres noms de plantes que tulipe en maternelle ?

Combien connaissent suffisamment la géographie de notre île et son Histoire ?

Combien d'entre eux seront capables un jour de transmettre et de partager les connaissances acquises à l'école sur notre patrimoine (nos plantes endémiques, le Moring, le Maloya, la Krosh, et nos savoir-faire traditionnels...).

Combien d'enfants lorsqu'ils s'expriment en créole réunionnais s'entendent dire : *“Ce n'est pas comme ça qu'on dit !”* ?

Combien de parents ont vraiment le choix

de mettre leur enfant dans une classe où la langue et la culture réunionnaises sont étudiées ? Quel parent sait que son enfant peut avoir des points supplémentaires au brevet et au baccalauréat avec une épreuve en créole réunionnais ?

Après 20 années d'expériences, de recherches, de discours, et durant lesquelles des générations d'enfants et de parents n'ont pu bénéficier d'un enseignement de la langue et de la culture réunionnaises (LCR) digne de ce nom, nous estimons qu'il est temps de construire une École en harmonie avec notre société.

Pour une école respectueuse des spécificités réunionnaises, nous demandons que tous les parents soient véritablement informés par les institutions concernées des diverses possibilités d'enseignement de la LCR.

Suite à cette information, il est donc impératif que la demande des parents soit prise en compte et par conséquent que l'offre d'enseignement soit assurée (professeurs et intervenants formés en nombre suffisant).

Pour garantir la cohésion sociale, tous les enfants de La Réunion doivent avoir un horaire inscrit à leur emploi du temps pour étudier notre langue et notre culture afin de construire un parcours qui permette la transmission de notre patrimoine (langue, musique, Histoire, traditions, connaissance de l'île, contes et légendes...).

Enfin, comme la loi (Article 7 de la loi Molac : « *La langue régionale est une matière enseignée dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées sur tout ou partie des territoires concernés, dans le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves* »)

le prévoit, l'option d'enseignement et les parcours bilingues créole réunionnais/français doivent pouvoir être offerts dans tous les établissements du primaire et du second degré, comme l'Académie le fait d'ailleurs dans sa politique pour les langues étrangères.

**Lé lér po nou lévé nout tout avèk po fé
avans nout lang po nout marmay domin.
Na pi lo tan po kozé, lér la fine vyé, lé tan
nou pran lo devan avan li pran anou.
Si i fo fé, nou va fé.**



MI ♥ KRÉOL DANN LÉKOL

Lantant LKR : Giovanni Prianon
Mouvman Lantant Koudmin : Nadia Saint-omer
FSU : Marie-Hélène Dor, Christian Picard
La PEEP : Isabelle Poncharville
La FCPE : Daniel Amouny
UNSA : Eric Dijoux
Comité Réyoné de Moring : Ernaud Iafare
Ankraké : Laurita Alendroït-Payet
CGTR EducAction : Joël De Palmas
Komkifo : Zakaria Mall
Lorizon Pluriling : Fabrice Georger
Sud Éducation : Éric Anonier
AFEMAR : Laurence Chloé
FO : Jean Paul Paquiry
Komité Éli : Ivry Rosalie



IN KOZMAN POU LA ROUTE « PÈSHKAVAL SÉ PÈSHKAVAL, BANKLOSH SÉ BANKLOSH »

Médam zé méssyé, la sossyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon, mé sé o pyè d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami karnaval shakinn son band i fo pa konfonde lé shoz é bien fé la diféranss rante lé shoz-po d'shanm la pa pla kouvèr.

Mi rapèl in kou, dann in kour kréol, in jenn madame té apré ésplike in n'afèr :étan ptite, son famiye téi anvoye aèl rode pèsh kaval. Dann tan l'avé in kantité.

Mé konm èl téi zoué-zoué dann shomin kan èl téi ariv lo bazar l'avé pi pèsh kaval téi rèst banklosh-dè poisson pa parèye ditou –mé èl téi ashète lo banklosh épi téi fé konmsi èl téi koné pa.

In kou i pass,dè kou pétète, mé troizyèm ou té sir gingn in batlavé. Lété sak téi ariv aèl.

Zordi mi di la poin d'koi fouète in shate, poisson pou poisson, ni sava pa diskité mé son famiye té a shoal dsu son prinsipè. El lé gran é shak foi k'èl i gingn èl i ashète banklosh, konm pou vanj aèl par rapor lo tan passé.

Konm koi lété pa arien mé kant mèm konm koi wi pé trènn in n'afèr san konsékanss déyèr ou toute in vi.

Lé vré, pèsh kaval sé pèsh kaval épi banklosh sé banklosh mé in roprosh, in pinissyon sa wi obliye pa zamé, mèm si i vo myé gingn pa tienbo l'kayé.

Mé azot de oir é an passan rofléshi in pé la dsu. Néna bonpé banklosh i dor dann noute passé é i rèv mèm pa d'ète pèsh kaval.

Alé ! Ni artrouv pli d'van. Sipétadyé.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433